



625, rue Bergeron Ouest
Alma Qc G8B 1V3
Tél. : (481) 668-3023
Télec. : (481) 668-5112

FORMULAIRE DE SOUMISSION - INSTRUCTIONS pour l'achat d'un terrain de villégiature situé sur les terres publiques intramunicipales

INSTRUCTIONS

1. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES :

- a) Le soumissionnaire qui désire acquérir un terrain **doit compléter un formulaire de soumission pour chaque numéro de terrain.**
- b) Les renseignements demandés doivent être inscrits **en lettres moulées.**
- c) Toute nature ou correction **doit être initialée** par le soumissionnaire.
- d) Toutes les informations demandées sont sujettes à vérification.
- e) Le soumissionnaire doit joindre au formulaire **un chèque certifié ou un mandat-poste au montant de 10 % de sa soumission**, à l'ordre de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Ce montant correspond au dépôt exigible pour couvrir la soumission.
- f) La vente doit faire l'objet d'un acte notarié et les frais sont à la charge du soumissionnaire. L'acheteur est responsable de mandater un notaire pour la préparation de l'acte.
- g) Des frais d'administration de 1 028\$, des frais d'arpentage de 780\$, des frais pour les travaux de mise en valeur de 782\$ ainsi que les taxes applicables à ces frais sont à la charge du soumissionnaire (total de 2 977.85\$).
- h) Le formulaire de soumission dûment complété ainsi que le chèque ou le mandat-poste requis doivent être retournés dans les délais fixés pour la clôture des soumissions. **Le soumissionnaire doit indiquer sur l'enveloppe, le secteur de villégiature et le numéro de terrain pour lequel il fait une offre.**

IMPORTANT :

Tous les renseignements demandés doivent être fournis. Toute soumission inférieure au prix de vente demandé par la MRC, reçue après la date de clôture des soumissions ou jugée incomplète par les représentants de la MRC, sera automatiquement rejetée.

Notes :

Les soumissions sont valides pour une période de trois (3) mois. Les dépôts sont alors conservés au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est avant d'être retournés aux soumissionnaires dont les offres d'achat n'auront pas été retenues.

Chaque terrain est attribué au soumissionnaire qui a présenté la plus haute offre conforme aux exigences de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Toutefois, la MRC se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres pour un ou plusieurs terrain en tout temps, avant l'adjudication, et elle ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

En cas de soumissions égales, la MRC tirera le terrain au sort en présence d'au moins un des soumissionnaires ou son représentant.

Si la MRC ne reçoit aucune soumission pour un terrain donné, ou si toutes les personnes physiques se désistent, elle pourra le remettre en vente lors d'un appel d'offres subséquent ou le vendre au premier requérant.

Le texte réglementaire prévaut en tout temps.